

David Wagner
Député

Luxembourg, le 17 septembre 2026

Concerne : Question parlementaire relative au futur financement du programme Erasmus+

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le projet Erasmus+ envisagé par la Commission européenne pour la période 2028-2034 a été estimé peu approprié par les acteurs concernés face aux défis auxquels il doit répondre. Ce changement entraînera surtout des répercussions pour le Luxembourg, un pays où ce programme d'échange revêt une grande importance. Le Parlement européen et le réseau de 81 organisations de la Coalition Erasmus+ ont souligné la nécessité d'une augmentation significative du budget et d'une répartition équitable de celui-ci. De plus, il y a un risque que l'autonomie, la visibilité et les ressources consacrées aux activités dédiées aux jeunes soient réduites, étant donné qu'ils devront rivaliser avec les autres initiatives pour obtenir des ressources.

Au Luxembourg, l'UNEL, la JEF et le Jugendrot ont contacté les ministres concernés sans réponse.

J'en viens donc à vous poser les questions suivantes :

1. Le gouvernement soutient-il ce budget jugé insuffisant et qui risque de ne répondre ni aux besoins financiers des années à venir ni aux ambitions des programmes qu'il est censé soutenir ?
2. Le gouvernement luxembourgeois entend-il entreprendre des démarches au niveau européen afin d'améliorer ce budget et si oui, lesquelles ?
3. Comment le gouvernement compte-t-il motiver les jeunes au Luxembourg et les aider financièrement à continuer à participer à ces programmes, en particulier pour inclure ceux et celles qui disposent de moins de ressources financières ?
4. Comment le gouvernement veut-il garantir que le nouveau budget commun d'Erasmus+ soit réparti équitablement et qu'une part juste revienne effectivement aux jeunes et aux associations de jeunesse ?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner



Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n° 4772 de Monsieur le Député David Wagner

Le Gouvernement tient de prime abord à saluer l'engagement des jeunes et des organisations de jeunesse dans le débat sur l'avenir du programme *Erasmus+* et du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Une réponse a entre-temps été adressée au *Jugendrot*, à l'UNEL et à la JEF, les informant de la position défendue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et des démarches entreprises dans le cadre de ses compétences.

Afin de situer les discussions actuelles dans leur contexte, il convient de rappeler que, pour la période de programmation 2021-2027, le budget du programme *Erasmus+* s'élève à 26,2 milliards d'euros, auxquels s'ajoute une enveloppe d'environ un milliard d'euros pour le Corps européen de solidarité, soit un total de 27,2 milliards d'euros.

Pour la prochaine période de programmation 2028-2034, la Commission européenne avait initialement proposé une enveloppe globale de 40,8 milliards d'euros pour un programme *Erasmus+* intégrant désormais les actions du Corps européen de solidarité. Cette première proposition représente une augmentation nominale d'environ 50 % par rapport aux moyens cumulés des deux programmes pour la période actuelle. Il s'agit toutefois d'une proposition initiale, appelée à évoluer dans le cadre des négociations budgétaires.

Il importe de souligner que les négociations sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034 sont toujours en cours entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Après une première proposition de compromis présentée par la présidence chypriote en juin 2026, la présidence irlandaise a soumis, le 10 octobre 2026, un nouveau cadre de négociation prévoyant des ajustements budgétaires à l'échelle de l'Union européenne. Ces ajustements concernent le budget européen dans son ensemble et ne permettent pas, à ce stade, de déterminer l'enveloppe qui sera finalement consacrée à *Erasmus+*. La proposition initiale de la Commission européenne prévoit toutefois une augmentation substantielle des moyens par rapport à la période de programmation actuelle.

1. Le gouvernement soutient-il ce budget jugé insuffisant et qui risque de ne répondre ni aux besoins financiers des années à venir ni aux ambitions des programmes qu'il est censé soutenir ?

Au niveau national, les crédits actuellement disponibles permettent, dans l'ensemble, de répondre de manière adéquate aux demandes de financement introduites au Luxembourg. Cette situation ne préjuge toutefois pas des besoins financiers futurs, notamment dans la perspective d'un développement des possibilités offertes aux jeunes et de l'évolution des coûts.

Au-delà du montant global, la répartition des moyens entre les différentes composantes du futur programme constitue un enjeu important. Contrairement au programme actuel, la proposition de la Commission européenne ne prévoit pas de répartition budgétaire prédéfinie entre les différents domaines d'intervention, notamment la jeunesse. Cette approche suscite des préoccupations parmi

les organisations de jeunesse, qui craignent une mise en concurrence des différentes actions et demandent qu'une part des ressources soit spécifiquement réservée à la jeunesse.

Le Gouvernement estime que le futur programme devra disposer de moyens supérieurs à ceux de la période actuelle, afin de tenir compte de l'évolution des coûts, de développer les possibilités offertes aux jeunes et de répondre aux besoins croissants. Il soutient également le principe d'une répartition sectorielle prévoyant qu'un pourcentage minimum du budget global soit réservé aux actions relevant de la jeunesse et du volontariat.

2. Le gouvernement luxembourgeois entend-il entreprendre des démarches au niveau européen afin d'améliorer ce budget et si oui, lesquelles ?

Les négociations relatives au futur programme *Erasmus+* pour la période 2028-2034 portent à la fois sur son contenu, défini dans le règlement européen, et sur son financement.

Au sein du Conseil de l'Union européenne, les discussions relatives au règlement, notamment aux objectifs, aux priorités et aux modalités de mise en œuvre du programme, se déroulent au sein du Comité de l'éducation, auquel le MENJE participe. Dans ce cadre, il défend la position du Gouvernement décrite sous 1).

Les négociations relatives au cadre financier pluriannuel sont quant à elles menées principalement au sein du groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel, du Comité des représentants permanents (COREPER II) et du Conseil des affaires générales (CAG). Le MENJE a transmis à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne les préoccupations exprimées par les organisations de jeunesse luxembourgeoises dans le contexte des négociations budgétaires européennes.

Au Parlement européen, les discussions se déroulent notamment au sein de la commission de la culture et de l'éducation (CULT) et de la commission des budgets (BUDG)).

Les discussions budgétaires s'inscrivent dans le cadre des négociations plus larges sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034, qui portent sur l'ensemble des priorités de l'Union européenne. Cependant le Gouvernement fait valoir les besoins du futur programme *Erasmus+* afin que celui-ci puisse garantir des moyens suffisants pour la jeunesse et le volontariat, il inscrit son action dans les orientations exposées sous le point 1).

3. Comment le gouvernement compte-t-il motiver les jeunes au Luxembourg et les aider financièrement à continuer à participer à ces programmes, en particulier pour inclure ceux et celles qui disposent de moins de ressources financières ?

L'accessibilité du programme à tous les jeunes constitue une priorité pour le Gouvernement. Une attention particulière est accordée aux jeunes ayant moins d'opportunités, pour lesquels les échanges, le volontariat ou les projets de solidarité peuvent constituer une possibilité particulièrement importante d'accès à la mobilité et à l'engagement. Afin de réduire les obstacles financiers à la participation des jeunes ayant moins d'opportunités, le Gouvernement soutient le maintien de dispositifs financiers adaptés, notamment les mécanismes de soutien et de préfinancement prévus à l'article 8, paragraphes 3 et 4, de l'orientation générale partielle du Conseil.

L'intérêt des jeunes et des organisations de jeunesse pour ces programmes a progressé ces dernières années. Le Gouvernement entend soutenir cette dynamique dans le futur programme.

L'inclusion constitue par ailleurs l'une des priorités du programme Erasmus+. Des mesures spécifiques permettent de soutenir la participation de jeunes confrontés à différentes barrières, notamment économiques ou sociales. Au Luxembourg, la proportion de jeunes ayant moins d'opportunités parmi les participants aux projets *Erasmus+* du secteur de la jeunesse a été supérieure à la moyenne européenne en 2025 : 31,27 % au Luxembourg contre 27,75 % en moyenne dans les pays participant au programme (données fournies par Anefore).

Le Gouvernement entend préserver et renforcer cette dimension inclusive dans le futur cadre européen et soutient le maintien de moyens et de mesures d'accompagnement adaptés, notamment pour la préparation et le suivi des participants, afin que les contraintes financières ou sociales ne constituent pas un obstacle à leur participation. L'information des jeunes et un accompagnement individualisé sont également essentiels pour leur permettre de découvrir ces possibilités et de concrétiser un projet. L'Agence nationale Anefore contribue également à cet objectif en accompagnant les organisations et les jeunes dans l'accès aux possibilités offertes par les programmes et en veillant à renforcer leur dimension inclusive.

Au niveau national, le Service national de la jeunesse (SNJ) contribue déjà à cet objectif en mettant en œuvre des projets de volontariat européen à destination de jeunes ayant moins de ressources.

4. Comment le gouvernement veut-il garantir que le nouveau budget commun d'Erasmus+ soit réparti équitablement et qu'une part juste revienne effectivement aux jeunes et aux associations de jeunesse ?

Pour le Gouvernement, une répartition équitable des moyens suppose que les ressources destinées à la jeunesse et au volontariat soient clairement identifiables et protégées au sein du futur programme *Erasmus+*. Le principe d'une dotation budgétaire minimale réservée à ces actions, exposé ci-dessus, vise à assurer la disponibilité de moyens spécifiquement destinés à la jeunesse et au volontariat et à limiter les possibles situations qui verraient ces actions défavorisées lors des arbitrages budgétaires entre les différentes composantes du programme.

Il convient par ailleurs de préciser que le Gouvernement n'intervient pas directement dans l'attribution des financements aux projets individuels. La mise en œuvre du programme et la sélection des projets relèvent, selon les actions concernées, des agences nationales désignées à cet effet — Anefore asbl au Luxembourg — ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), dans le respect des règles fixées au niveau européen. Ces règles prévoient notamment des procédures de sélection et de gestion des fonds fondées sur des critères définis et transparents.

Luxembourg, le 23 octobre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH